***PROVINCE DE QUÉBEC***
***MRC DU ROCHER-PERCÉ***
***VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE***

# AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Grande-Rivière**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juin 2020, le conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté un projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro U-014/06-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».

2. En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 en date du 7 mai 2020, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

3. Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 10 juillet 2020, de la manière suivante :

   - Par la poste ou en personne : 108, rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
   - Par courriel : villegr@globetrotter.net

   Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Le projet de règlement numéro U-014/06-20 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse : https://www.villegranderiviere.ca/

## RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet :

- Autoriser l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage dans les zones industrielles I-2 et I-5 et y prévoir certaines conditions;
- Autoriser l'entreposage de remorques dans les zones industrielles I-5 et I-7 et y prévoir certaines conditions;
- Ajouter les définitions de fourrière et de refuge pour animaux et d'autoriser ces usages dans la zone mixte M-2 située dans le secteur de Petit-Pabos.

**Zones I-2, I-5, I-7 et M-2**

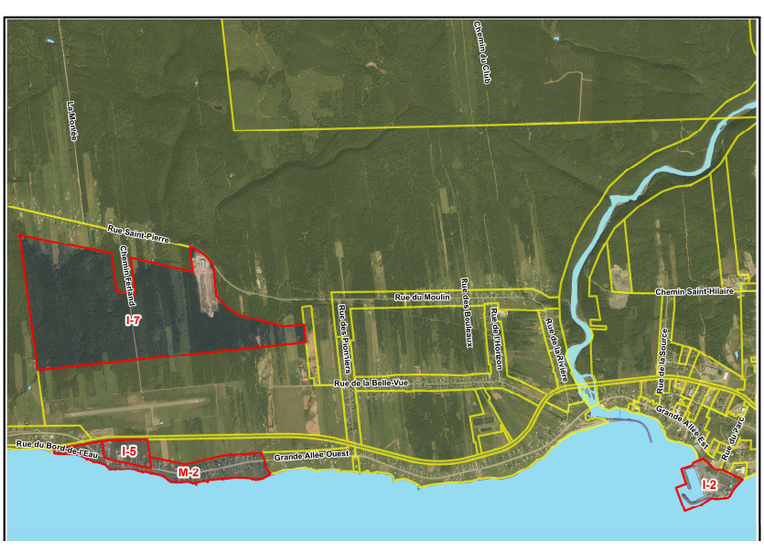


Donné à Grande-Rivière, ce 18e jour du mois de juin 2020 (18-06-20)
Suzanne Chapados, greffière